

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2022

Date de convocation : 21 janvier 2022

Date d'affichage : 21 janvier 2022

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Patrick MARY, Adjoint au Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaients présents :

Mmes Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Incarnation SCHMID-LOSSBERG
Mrs Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Patrick MARY, Alain SOUSSEN, William VALAT

Absents excusés : Mme Elodie MARTIN, M. Laurent RICARD,

Procuration : Mme Wladimira GRONCHI à M. Patrick MARY

Mme Incarnation SCHMID-LOSSBERG a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021
- 2 Hérault Energies : financement maîtrise d'ouvrage éclairage public
- 3 CCPL : convention de mutualisation service commande publique, affaires juridiques et assurances
- 4 CCPL : désignation d'un référent communal des Traditions et des Festivités votives
- 5 CCPL : schéma de mutualisation
- 6 Décisions du Maire
- 7 Questions diverses

1- Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2- Hérault Energies : financement maîtrise d'ouvrage éclairage public

Décision remise à la prochaine réunion du conseil municipal. Le Conseil municipal est dans l'attente du courrier d'Hérault Energies pour plus de précisions.

3- CCPL : convention de mutualisation service commande publique, affaires juridiques et assurances

Monsieur Patrick MARY, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, le conseil de communauté a délibéré le 20 décembre 2012 pour la création d'un service commun « commande publique- affaires juridiques - assurances » géré par la Communauté de Communes du Pays de Lunel et mis à disposition auprès des communes intéressées.

La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé au conseil de renouveler la convention de mise à disposition du service commun « commande publique- affaires juridiques - assurances » auprès des communes intéressées pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 inclus.

Les conditions financières ont évolué pour prendre en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes (Rapport d'observations définitives) qui remettent en question le régime de la facturation, trop proche de la notion de prestation de service.

Ainsi, les nouvelles modalités de participation financière des communes s'appuient désormais sur le remboursement du coût réel d'utilisation du service commun qui est calculé sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement de 26,65 € / heure.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun « commande publique- affaires juridiques - assurances » pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 inclus, dans les conditions exposées ci-dessus ;

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du service commun « commande publique- affaires juridiques - assurances », annexée à la présente note ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Patrick MARY, Adjoint au Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4- CCPL : désignation d'un référent communal des Traditions et des Festivités votives

Suite à la commission « Culture, Patrimoine et Tradition » de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, qui s'est tenu le 16 décembre 2021, le besoin de disposer d'un référent concernant les festivités votives et le comité des fêtes pour chaque commune a été identifié. M. Patrick MARY a été désigné comme référent à l'unanimité.

5- CCPL : schéma de mutualisation

Monsieur Patrick MARY, Adjoint au Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2015 la Communauté de Communes du Pays de Lunel a approuvé son schéma de mutualisation après concertation et avis des communes membres. Celui-ci arrivant à son terme, il convient d'émettre un avis sur le nouveau projet de schéma de mutualisation de la CCPL.

Il se décompose en trois parties :

- Les éléments de contexte
- L'état des lieux
- L'impact de la mutualisation et les pistes de son approfondissement 2021-2026

Le projet de schéma a été adressé aux différentes communes pour avis.

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élaboration et aux modalités d'adoption du schéma de mutualisation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, et notamment son 2° alinéa,

Considérant le courrier du 2 novembre 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Lunel transmettant son projet de schéma de mutualisation à la commune de Garrigues,

Considérant le délai de trois mois au cours duquel chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Lunel est invitée à se prononcer pour avis sur ce projet de schéma de mutualisation,

Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication au conseil de communauté lors du débat budgétaire.

Monsieur l'Adjoint au Maire demande au Conseil de se prononcer sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide d'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

6- Décisions du Maire

Pas de décision du Maire.

7- Questions diverses

- Maintenance informatique de l'école par le prestataire des nouveaux équipements de l'école : contrat accordé ;
- Information de la réunion du programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays de Lunel du 15/02 ;
- Classe verte Garrigues : 25 €/ élève habitant la commune (2 sur Garrigues + 1 sur Sommières) ;
- Concours photo : relance car pour l'instant 16 photos reçues. Des photos anciennes sont demandées pour pouvoir faire un historique de Garrigues lors de la remise des prix ;
- Travaux assainissement : reste le comblement du ruisseau du terrain de foot (futur chemin de prévu jusqu'à la place) ;
- Travaux enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunications) : suppression des poteaux (travaux en cours) ;
- Travaux chemin de la Laurisse : réfection prévue en enrobé et non en bi couche ;
- Travaux place de la mairie : repoussé par manque de personnel ;

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire, Laurent RICARD

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal